



RAPPORT PRÉSENTÉ
dans le cadre du
DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

*Conseil municipal
du 18 janvier 2017*

1/ 2014-2016 : la stabilisation des grands équilibres financiers

2/ Les relations avec l'Etat et la Métropole Aix-Marseille

3/ La poursuite du plan d'investissement 2015-2020

4/ Le budget 2017, des choix politiques forts

Annexe 1 : Informations complémentaires relatives aux ressources humaines de la collectivité

Annexe 2 : Cadrage financier 2008-2015 présenté par Ressources consultants finances lors de la réunion publique du 19 décembre 2016

Débat d'orientations budgétaires – 18 janvier 2017

Présentation

Envoyé en préfecture le 20/01/2017

Reçu en préfecture le 20/01/2017

Affiché le



ID : 013-211301031-20170118-2017_084-DE

Quatre objectifs avaient été présentés dans le cadre du débat d'orientations budgétaires le 3 mars 2016. Ceux-ci ont été poursuivis et continueront de l'être en 2017, comme l'atteste la présentation qui va suivre.

Une volonté :
maîtriser les charges de fonctionnement

Une mission :
mobiliser de nouvelles recettes

Une exigence :
refuser l'augmentation de la fiscalité

Une responsabilité :
investir sans recourir massivement à l'emprunt

1.

2014-2016,

**la stabilisation
des grands équilibres financiers**

2014-2016 : la stabilisation des grands équilibres financiers

Pour débattre des orientations budgétaires de la collectivité, il est avant tout nécessaire d'en connaître les paramètres financiers actuels.

La stratégie financière de la collectivité, exposée publiquement depuis 2014, consiste à placer le niveau de dépenses en conformité avec les capacités budgétaires de la commune.

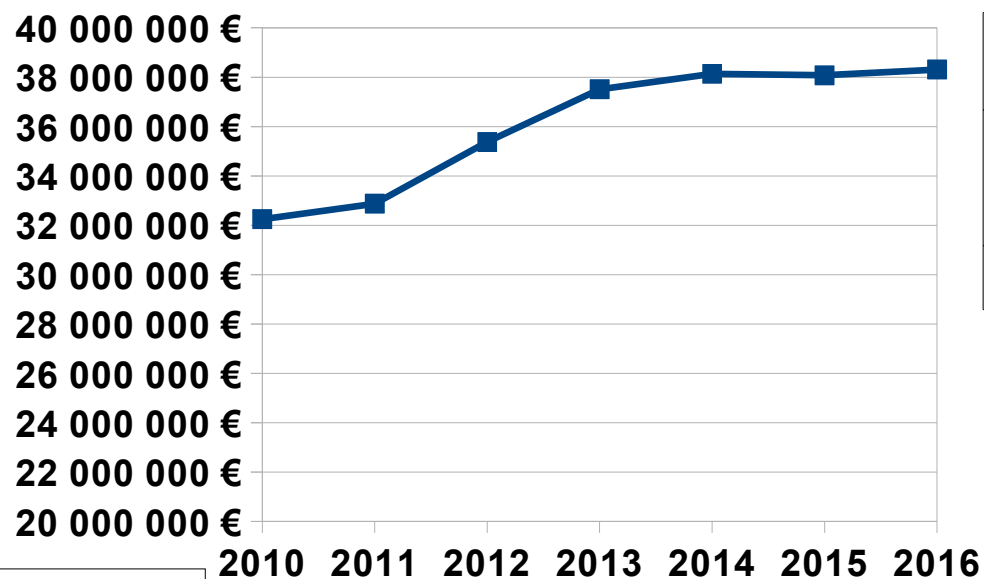
Les chiffres du compte administratif provisoire pour 2016 donnent ainsi un état des lieux actualisé. Ils démontrent que **l'exercice qui vient de s'achever marque, à son tour, la stabilisation des grands équilibres financiers autour des volumes définis dès 2014.**

Cette stabilisation s'illustre à travers l'ensemble des postes de dépenses qui contribue à cette situation. Comme cela a pu être présenté lors du débat d'orientations budgétaires 2016, il est intéressant de connaître l'évolution de 4 principales variables budgétaires : les charges de personnel (012), les charges à caractère général (011), les charges de gestion courante (65) et la dette.

Budget principal de la ville - 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel, c'est à dire la masse salariale, représentent 60,91% des charges réelles du budget de fonctionnement de la ville en 2016.

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
012 – Charges de personnel (en k€)	32 248	32 874	35 374	37 510	38 133	38 077	38 308
Evolution nominale (en €)	+ 886 000	+ 625 000	+ 2 500 000	+ 2 135 000	+ 623 000	- 56 000	+ 231 595
Evolution en %	+ 2,83%	+ 1,94%	+ 7,61%	+ 6,04%	+ 1,66%	- 0,15%	+ 0,61%



	Déc 2010	Déc 2011	Déc 2012	Mai 2014	Déc 2014	Déc 2015	Déc 2016
Total titulaires et stagiaires	824	823	850	920	896	875	865
Evolution		-1	+27	+70	-24	-21	-10

Évolution du nombre d'agents titulaires et stagiaires

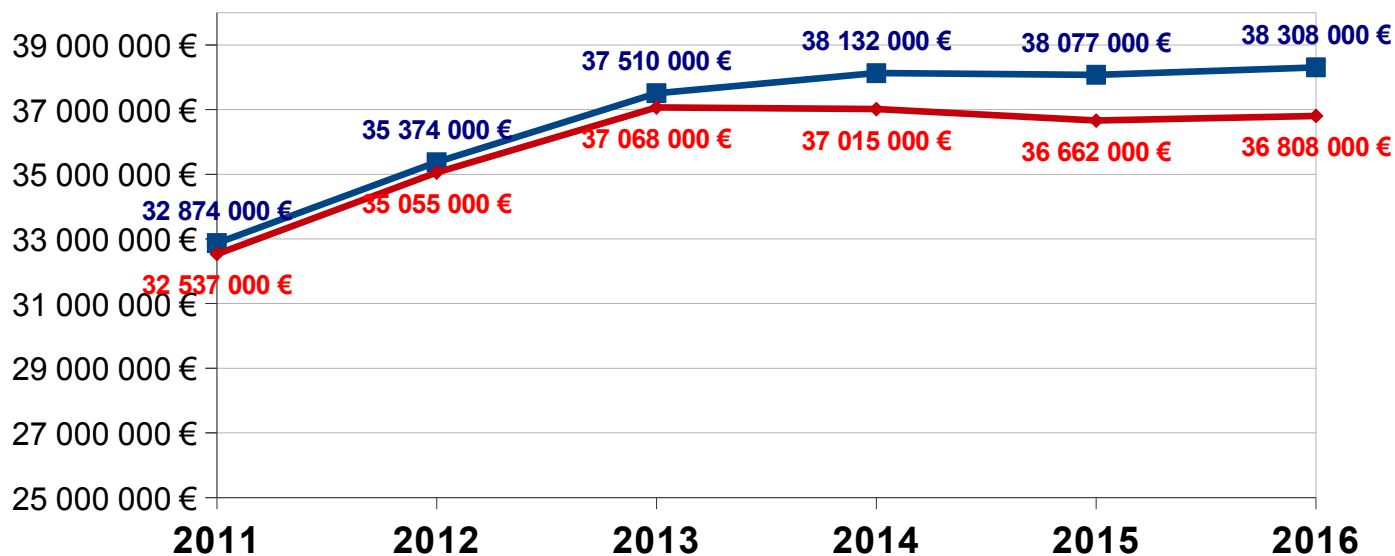
L'effectif est en diminution constante depuis mai 2014 (-55 agents) soit une diminution de 6% grâce notamment au remplacement non systématique des départs en retraite et par des départs volontaires.

Budget principal de la ville - 012 – Charges de personnel

La gestion du personnel est marquée depuis 2014 par un recours accru aux emplois aidés. Ils impactent le budget tant en dépenses qu'en recettes.

Compte administratif provisoire 2016	SALAIRES (brut chargé)	SUBVENTION DE L'ETAT PERCUE	TAUX DE PRISE EN CHARGE	COUT NET
Contrat Emploi Avenir	669 620,74 €	454 947,93 €	68%	214 672,81 €
Contrat d'Accompagnement à l'Emploi	839 695,82 €	510 940,71 €	61%	328 755,11 €
TOTAL	1 509 316,56 €	965 888,64€	64%	543 427,92 €

Pour analyser financièrement l'impact du recours aux emplois aidés, il est utile de présenter la masse salariale nette (dépenses de personnel diminuée des recettes perçues – dont celles liées aux emplois aidés).



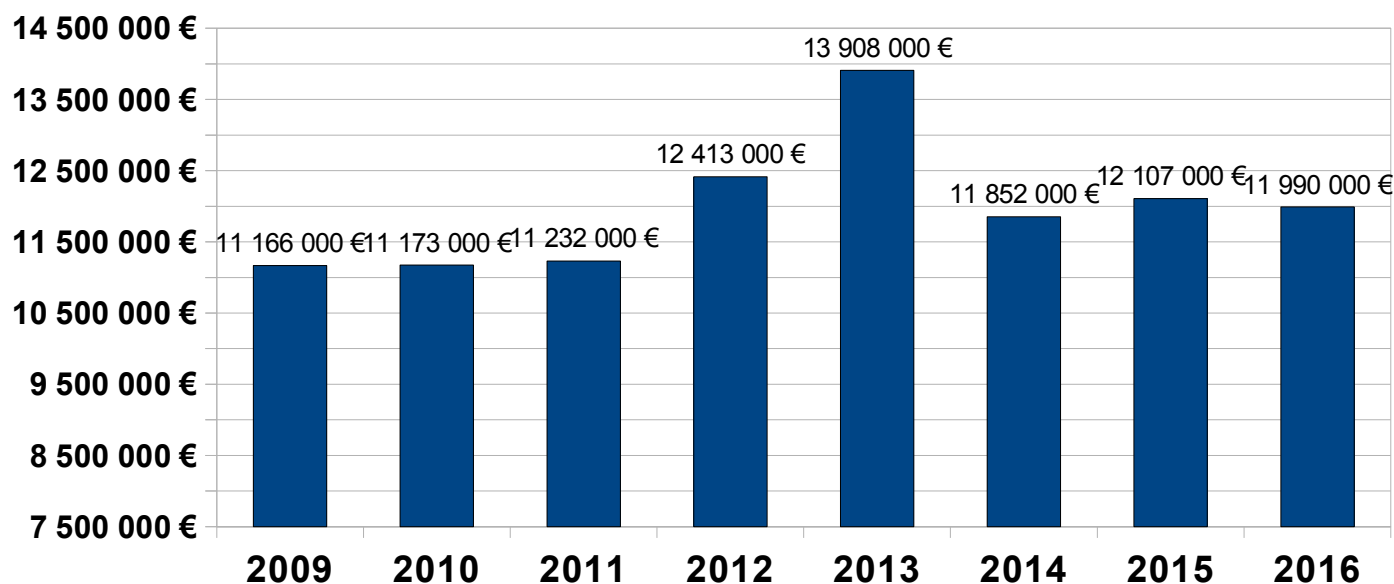
L'évolution nette de la masse salariale (+0,4%) démontre une réelle stabilité de ce poste budgétaire, grâce notamment à l'obtention de recettes

■ Evolution 012 brut
■ Evolution 012 net

Budget principal de la ville - 011 – Charges à caractère général

Les charges à caractère général, c'est à dire les frais courants du fonctionnement, représentent 19,06% des charges réelles du budget de fonctionnement de la ville en 2016.

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
011 – Charges à caractère général (en k€)	11 173	11 232	12 413	13 908	11 852	12 107	11 990
Evolution nominale (en k€)	+ 7	+ 59	+ 1 181	+ 1 495	- 2 056	+ 255	- 131
Evolution en %	0,06%	0,53%	10,51%	12,04%	- 14,78%	2,15%	- 1,08%

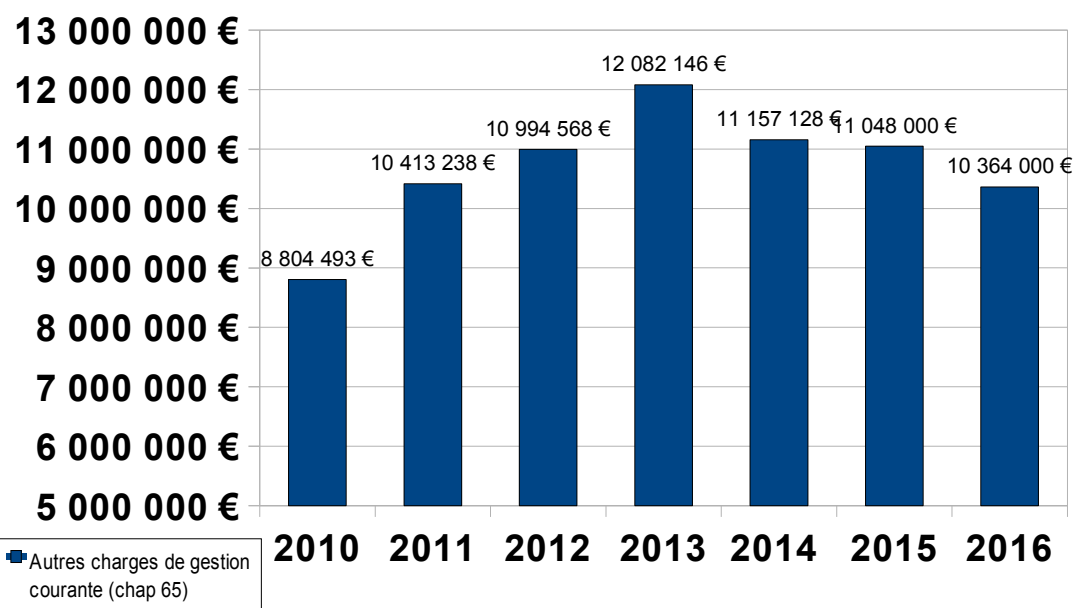


Depuis deux ans, les charges générales se stabilisent. Elles représentent désormais moins de 20% des dépenses de fonctionnement, soit 12 millions d'euros.

Budget principal de la ville - 65 – Charges de gestion courante

Les charges de gestion courante, regroupant notamment les subventions versées par la ville aux associations comme au CCAS et à l'Office de Tourisme, représentent 16,58% des charges réelles du budget de fonctionnement de la ville en 2016.

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
65 – Charges de gestion courante (en k€)	8 804	10 413	10 994	12 082	11 157	11 048	10 364
Evolution nominale (en k€)	- 34	+ 1 608	+ 581	+ 1 087	- 925	- 109	- 684
Evolution en %	-0,39%	+18,27%	+ 5,58%	+ 9,89%	- 7,66 %	- 0,98 %	- 6,19 %

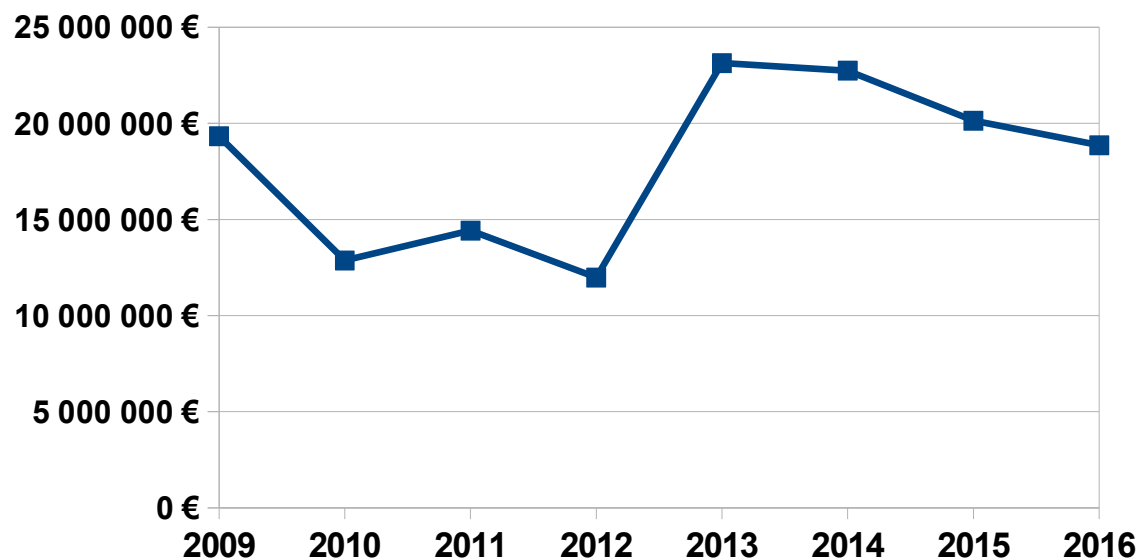


(en k€)	CA 2015	CA 2016
Subventions aux pers. de droit privé	3 751	3 645 (-2,82%)
Subvention au CCAS	5 694	4 896 (-14,01%)
Subvention à l'Office de tourisme	380 000 €	380 000 € (=)

Budget principal de la ville - La dette

Si le stock de dette de la collectivité reste peu élevé, la maîtrise de cette source de financement est indispensable pour ne pas alourdir la charge de remboursement qui pèse sur le budget de fonctionnement.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Capital restant dû Au 31/12 (en k€) avec revolving mobilisés au 31/12	12 870	14 423	11 982	23 134	22 742	20 139	18 859
Emprunts nouveaux de l'année	500	2 304	1 800	12 955	3 571	0	1 350
Intérêts de la dette + remboursement en capital de la dette	2 860	2 186	1 866	2 244	2 720	3 089	3 077



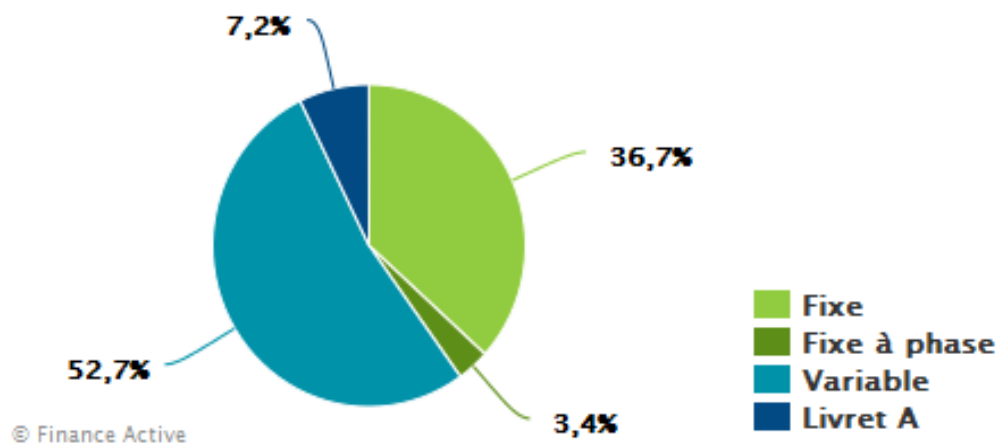
Avec un faible recours à l'emprunt en 2016, le stock de dette est désormais **inférieur à 20 millions d'euros**. La ville rembourse toutefois près de 3 millions d'euros chaque année.

Budget principal de la ville - La dette

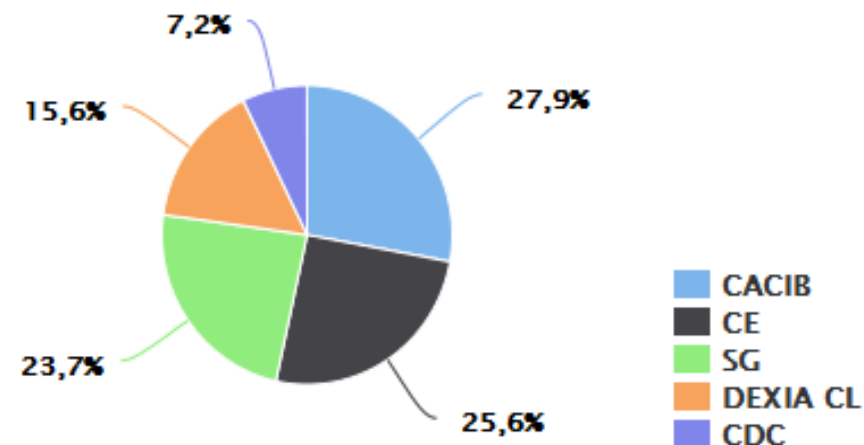
Le stock de dette de la collectivité est sain, diversifié et en diminution. La ville profite d'un taux moyen faible grâce aux taux variables, ces contrats représentant 52,7% des emprunts.

	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen ExEx, Annuel	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes	Encours/ Epargne brute
31/12/14	22 742 494 €	2,31%	11 ans et 11 mois	6 ans et 7 mois	20	3,2
31/12/15	20 139 141 €	2,09%	11 ans et 9 mois	6 ans et 4 mois	20	2,6
31/12/16	18 859 404 €	2,13%	11 ans et 4 mois	6 ans et 3 mois	17	2

Dette par type de risque



Dette par prêteur



Une dette classée à 100% en risque faible selon la charte de bonne conduite dite « charte Gissler »

Budget principal de la ville - Les recettes de fonctionnement

<i>En k€</i>	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Produits de fonctionnement courant	61 353	66 870	68 262	68 171	69 273	70 615	70 175
Produits exceptionnels hors cessions (c775)	171	202	261	2 090	498	159	405
Total produits de fonctionnement hors cession	61 524	67 072	68 523	70 261	69 772	70 774	70 581
Evolution nominale	2092	5 548	1 451	1 738	-489	1 002	- 193
Evolution en %	3,52%	9,02%	2,16%	2,54%	-0,70%	1,44%	- 0,27%

Ce tableau démontre que depuis 2015, la commune est entrée dans une phase de stabilisation des recettes de fonctionnement. Deux périodes se distinguent : des augmentations dynamiques de 2010 à 2013, une stabilisation autour de 70 millions d'euros depuis 2014.

Cette évolution récente est principalement liée à la contribution de la commune au redressement des finances publiques décidée par l'Etat. Elle donne à la majorité un argument supplémentaire dans sa volonté de maîtriser les charges de fonctionnement, afin d'éviter un effet de ciseau.

Budget principal de la ville – La chaîne de l'épargne

En k€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT	61 353	66 870	68 262	68 171	69 273	70 615	70 175
CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT	52 374	54 604	58 895	63 750	61 291	61 383	60 827
EXCEDENT BRUT COURANT	8 979	12 266	9 367	4 421	7 982	9 232	9 348
SOLDE EXCEPTIONNEL	-974	-62	-352	1 385	-414	-1 027	- 1215
EPARGNE DE GESTION	8 005	12 204	9 015	5 806	7 568	8 205	8 133
ANNUITE	2 727	2 181	1 844	2 286	2 706	3 089	3 077
EPARGNE NETTE	5 278	10 023	7 171	3 520	4 863	5 116	5 056

Malgré une diminution des produits en 2016, ceux-ci sont stabilisés depuis 2014 autour de 70 millions d'euros. L'évolution des charges est similaire avec une maîtrise autour de 61 millions d'euros.

Comme en 2015, la chaîne de l'épargne démontre que la commune parvient à stabiliser ses grands équilibres financiers, avec une épargne nette elle même stabilisée à 5 millions d'euros.

Cette situation permet à la commune de prouver à ses partenaires institutionnels ou bancaires une maîtrise dans la durée, et surtout de continuer à investir.

Le budget communal, qui retrace une grande majorité des flux financiers de la ville, ne suffit pas à lui seul pour représenter la situation financière globale. **Dans l'exercice de ses compétences, la commune s'appuie sur deux établissements publics : le Centre communal d'action sociale et l'Office de Tourisme.**

Les choix budgétaires de ces établissements ne sont pas isolés, ils doivent au contraire être valorisés pour leur participation à la réalisation des objectifs municipaux et leur contribution au redressement des finances communales.

Le débat d'orientations budgétaires de Salon-de-Provence est ainsi structuré pour donner une vision globale, fidèle et sincère des finances de la commune.

Il est à souligner que la volonté de mutualisation des services et de partage des compétences conduit par ailleurs à des liens financiers et budgétaires toujours plus étroits entre la ville et le CCAS. Cette évolution est pour la première fois marquée dans le compte administratif de l'exercice 2016.

Débat d'orientations budgétaires – 18 janvier 2017

2014-2016 : la stabilisation des grands équilibres financiers

Envoyé en préfecture le 20/01/2017

Retour en préfecture le 20/01/2017



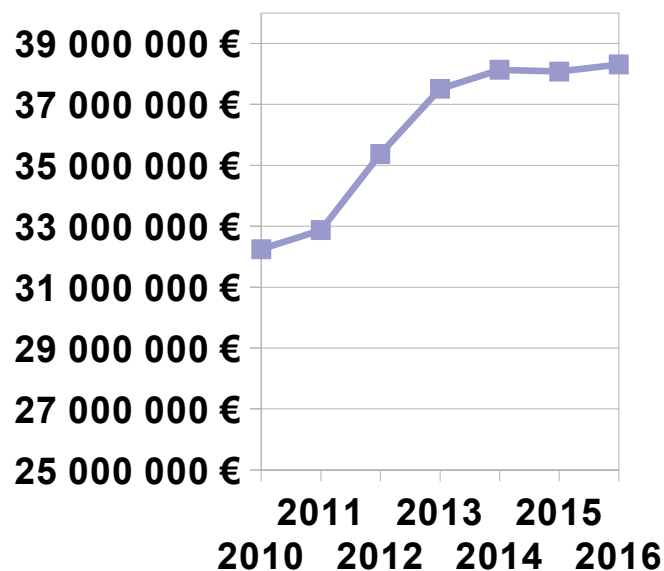
ID : 013-211301031-20170118-2017_084-DE

Budgets de la ville, du CCAS et de l'Office de tourisme

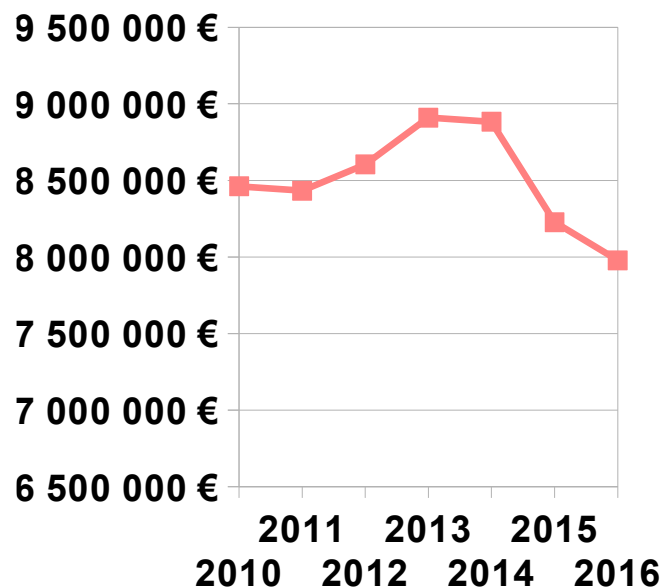
012 – Charges de personnel

	CA 2010	CA 2011	CA2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
012 – Ville (en k€)	32 248 (+2,83%)	32 874 (+1,94%)	35 374 (+7,60%)	37 510 (+6,04%)	38 133 (+1,66%)	38 077 (-0,15%)	38 308 (+ 0,61%)
012 – CCAS (en k€)	8 461 (+4,29%)	8 433 (-0,34%)	8 604 (+2,03%)	8 910 (+3,56%)	8 883 (-0,30%)	8 227 (-7,38%)	7 978 (-3,02%)
012 – Office tourisme (en k€)	358 (+5,86%)	405 (+13,32%)	413 (+1,78%)	420 (+1,71%)	414 (-1,43%)	338 (-18,24%)	289 (-14,5%)
TOTAL	41 067 (+3,15%)	41 712 (+1,57%)	44 391 (+6,42%)	46 840 (+5,52%)	47 430 (+1,26%)	46 642 (-1,66%)	46 575 (-0,14%)

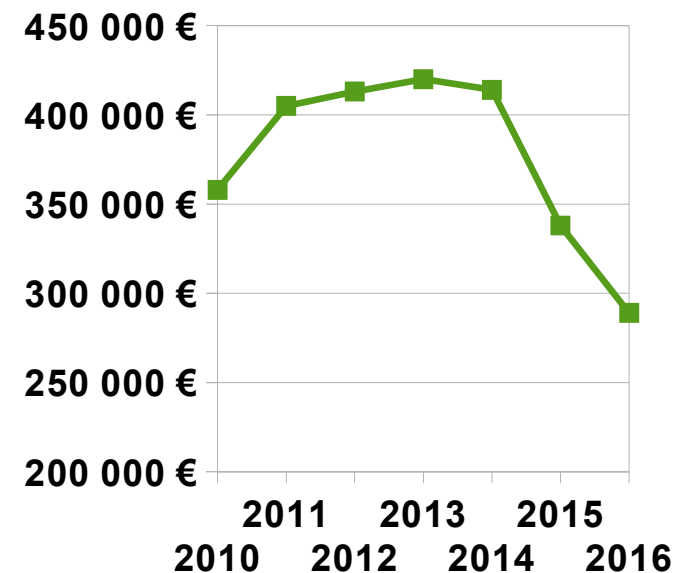
VILLE



CCAS



OT



Débat d'orientations budgétaires – 18 janvier 2017

2014-2016 : la stabilisation des grands équilibres financiers

Envoyé en préfecture le 20/01/2017

Reçu en préfecture le 20/01/2017

SLO

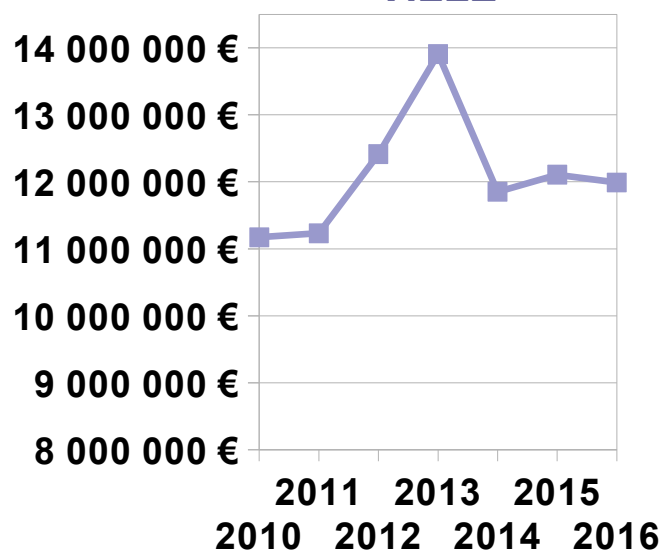
ID : 013-211301031-20170118-2017_084-DE

Budgets de la ville, du CCAS et de l'Office de tourisme

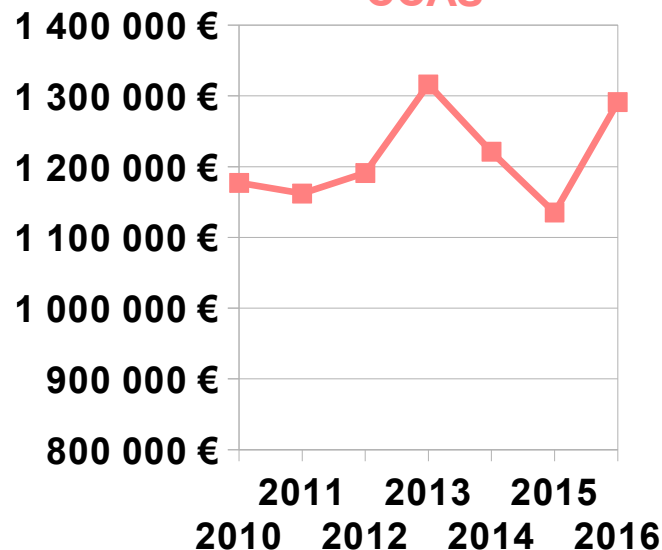
011 – Charges à caractère général

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
011 – Ville (en k€)	11 173 (+0,06%)	11 232 (+0,53%)	12 413 (+10,51%)	13 908 (+12,04%)	11 852 (-14,78%)	12 121 (+2,27%)	11 990 (-1,08%)
011 – CCAS (en k€)	1 177 (+7,76%)	1 162 (-1,23%)	1 191 (+2,49%)	1 316 (+10,48%)	1 221 (-7,20%)	1 135 (-7,09%)	1 291 (+13,74%)
011 – Office tourisme (en k€)	136 (+21,56%)	131 (-3,98%)	154 (+17,96%)	215 (+39,23%)	113 (-47,22%)	87 (-22,73%)	114 (+31,03%)
TOTAL	12 486 (+0,94%)	12 526 (+0,31%)	13 759 (+9,85%)	15 440 (+12,22%)	13 187 (-14,59%)	13 343 (+ 1,18%)	13 395 (+ 0,48%)

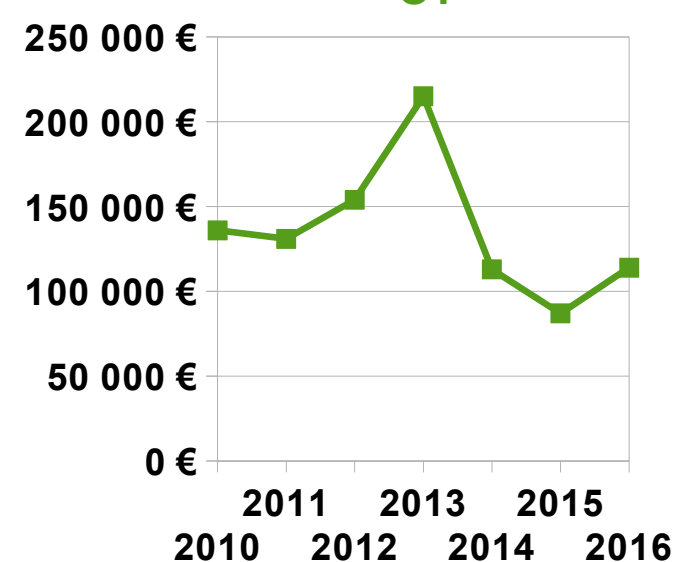
VILLE



CCAS



OT



2.

Les relations avec l'État et la Métropole Aix-Marseille

Les relations avec l'État et la Métropole Aix-Marseille

L'évolution de notre collectivité et de ses finances s'inscrit dans un contexte plus général de mutation territoriale. Ces changements sont principalement marqués par une lourde incertitude qui rend délicate la gestion pluriannuelle de nos orientations budgétaires.

D'une part, l'État, confronté à la nécessité de redresser les finances publiques, poursuit la diminution des dotations aux collectivités. Pour autant, nous ne disposons aujourd'hui d'aucune visibilité quant aux orientations qui seront prises après les échéances nationales du printemps 2017.

D'autre part, la Métropole Aix-Marseille, officiellement constituée depuis une année, est un partenaire institutionnel incontournable pour notre collectivité avec plus de 20 millions d'euros de dotations perçues chaque année.

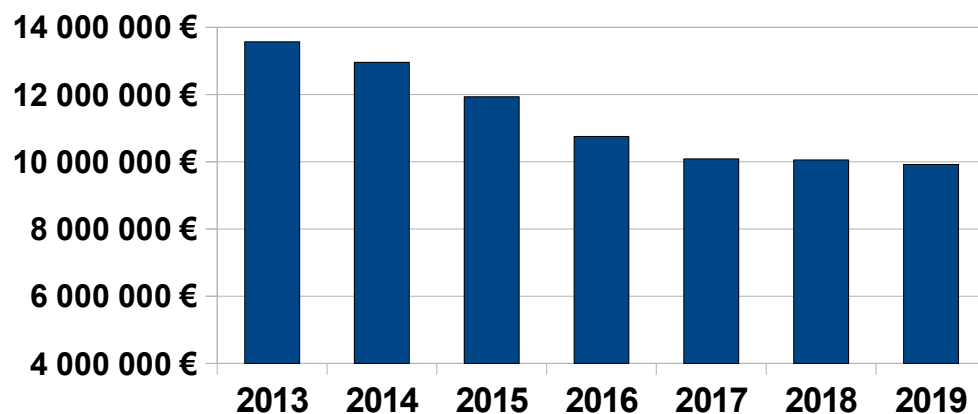
Compte-tenu des engagements financiers importants de l'État et de la Métropole pour nos finances communales, qui représentent environ 44% de nos recettes en 2016, il est nécessaire de s'intéresser plus précisément à ceux-ci.

Budget principal de la ville – L'incertitude sur les recettes

La dotation globale de fonctionnement – État

- 15,1% des recettes en 2016 -

Année	Montant de la dotation globale de fonctionnement	Ponction annuelle supplémentaire
2013	13 569 000 €	
2014	12 961 000 €	- 608 000 €
2015	11 934 000 €	- 1 027 000 €
2016	10 748 082 €	- 1 185 918 €
2017	10 089 000 €	- 659 082 €
2018	10 054 000 €	- 35 000 €
2019	9 916 000 €	- 138 000 €



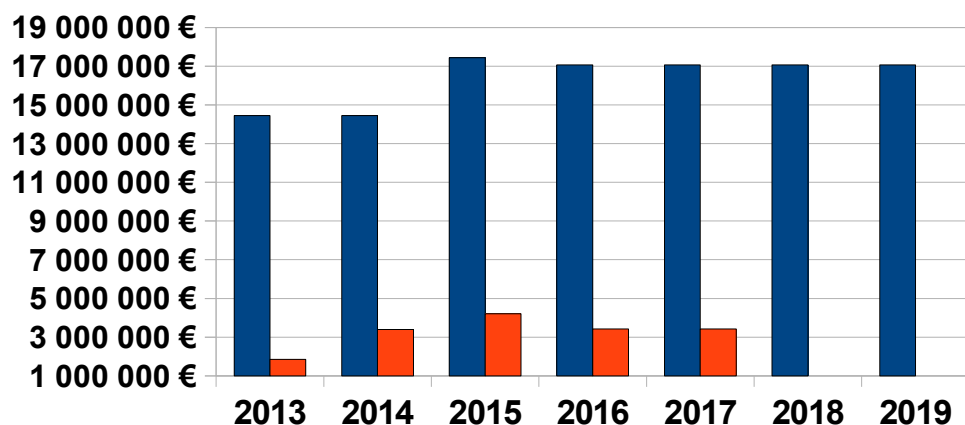
La somme des ponctions déjà prévues sur le mandat (16,472 M€) est inédite. Elle correspond à une année complète d'investissement. A partir de 2018, l'avenir de la DGF n'est garanti ni dans son montant ni dans son calcul.

Budget principal de la ville – L'incertitude sur les recettes

Les dotations intercommunales - Métropole Aix-Marseille

- 28,8% des recettes en 2016 -

Année	Attribution de compensation	Dotation de solidarité communautaire
2013	14 446 000 €	1 852 000 €
2014	14 446 000 €	3 391 000 €
2015	17 441 000 €	4 207 000 €
2016	17 062 849 €	3 420 587 €
2017	17 062 849 €	3 420 587 €
2018	17 062 849 €	?
2019	17 062 849 €	?



Les dotations intercommunales représentent 28,9% des recettes réelles de fonctionnement. La nouvelle Métropole, conformément aux engagements du Président Gaudin, a maintenu la DSC. Quid après 2017 ?

Débat d'orientations budgétaires – 18 janvier 2017

Les relations avec l'État et la Métropole Aix-Marseille

Envoyé en préfecture le 20/01/2017
Reçu en préfecture le 20/01/2017
Affiché le 
ID : 013-211301031-20170118-2017_084-DE

Budget principal de la ville – L'incertitude sur les dépenses

Les dépenses de la commune sont influencées par diverses réformes, dont deux principalement en cours.

L'impact des réformes de la fonction publique territoriale

Un contexte d'évolution réglementaire provoque des conséquences financières non négligeables :

- **l'augmentation du point d'indice** (+0,6% au 1er juillet 2016 et +0,6% au 1er février 2017) : coût supplémentaire pour la ville de 168 000€ en 2017 après + 90 000€ en 2016
- **la réforme du PPCR** (*Parcours professionnels, carrières et rémunérations prévoyant diverses mesures portant sur les revalorisation de grilles et également le transfert d'une partie des primes en points de traitements indiciaires*) : coût cumulé pour la ville et le CCAS de 33 000 € en 2016, 310 000€ en 2017, 445 000€ en 2018, 535 000€ en 2019 et 710 000€ en 2020

Par ailleurs, compte-tenu des échéances politiques nationales prévues en 2017, de nouvelles réformes seront sans aucun doute engagées et produiront de nouvelles conséquences indéterminées.

Le transfert de compétences vers la Métropole Aix-Marseille

Après la mise en place de cette nouvelle institution en 2016, le transfert progressif de compétences des communes était initialement prévu par le législateur pour le 1er janvier 2018. Deux modifications récentes impactent les prévisions budgétaires à venir de la commune :

- depuis la *loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne*, les communes classées stations de tourisme peuvent décider de conserver la compétence tourisme.
- le projet de loi *relatif au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain*, en cours de discussion au Parlement, prévoit de reporter au 1er janvier 2018 le transfert des compétences de voirie, de signalisation et d'espaces publics au 1er janvier 2021.

3.

La poursuite du plan pluriannuel d'investissement 2015-2020

La poursuite du plan d'investissement 2015-2020

Dès 2014, un des principaux objectifs de la majorité municipale a été de prévoir un plan pluriannuel d'investissement.

Ce plan d'investissement recouvre de nombreuses opérations dans les divers domaines de compétences de la commune. Il se décompose en trois grands types d'investissements : grands travaux, opérations de maintenance et acquisitions thématiques.

La plan pluriannuel d'investissement 2015-2020 vise à répondre aux besoins exprimés par la population, avec une forte volonté d'améliorer la qualité de vie.

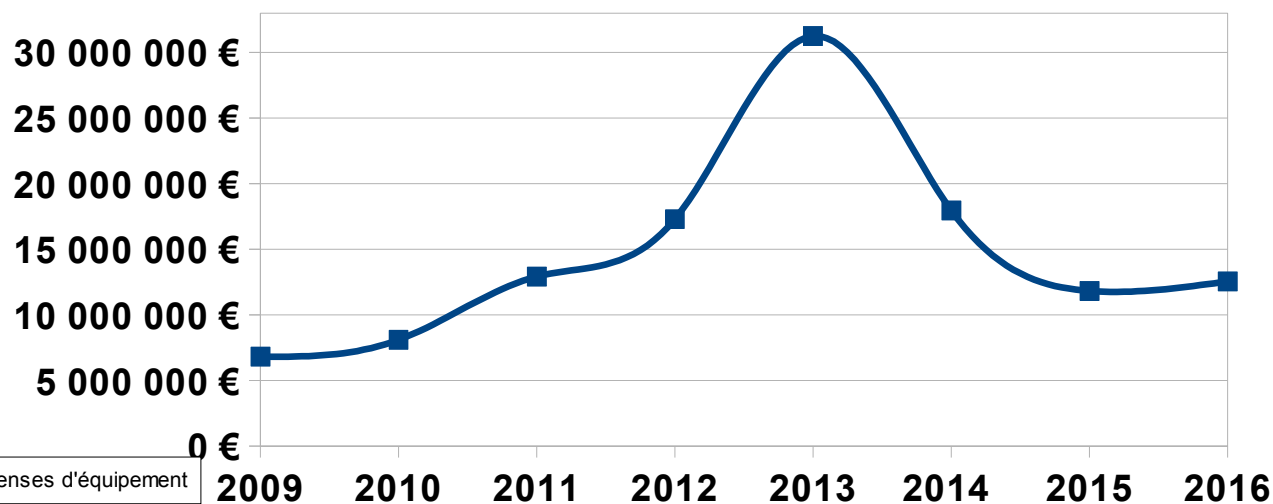
D'un point de vue financier, ces investissements programmés sont majoritairement financés par des ressources propres et l'obtention de subventions. Ce choix permet d'éviter le recours massif à l'emprunt, un choix qui serait risqué pour la commune.

Ainsi, la majorité municipale a fait le choix de définir le niveau d'investissement conformément aux capacités financières estimées.

Budget principal de la ville – Les dépenses d'investissement

Jugées inadaptées aux capacités financières de la commune par la Chambre régionale des comptes dans son avis budgétaire de juin 2014, les dépenses d'investissement ont été mises en adéquation avec les financements disponibles.

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Dépenses d'équipement (en k€)	8 102	12 920	17 305	31 252	17 957	11 827	12 557
Evolution nominale (en k€)	+ 1 289	+ 4 817	+ 4 384	+ 13 947	- 13 294	- 6130	+ 730
Evolution en %	18,92%	59,45%	33,94%	80,59%	- 42,54%	- 34,13%	+ 6,17%



Le niveau d'investissement est en progression, mais reste proche des capacités financières de la commune

Budget principal de la ville – Le plan pluriannuel d'investissement

La municipalité a prévu, pour la période 2015-2019, un plan pluriannuel d'investissement marqué par un lissage programmé des investissements et par le soutien de partenaires institutionnels.

<i>en k €</i>	2015 (CA)	2016 (CA)	2017	2018	2019	TOTAL
AP Grands travaux	5 520	5 265	9 788	10 933	4 206	35 712
AP Maintenances	3 047	4 283	4 816	6 847	5 253	24 246
AP Thématiques	606	1 344	2 643	1 339	906	6 838
TOTAL PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	9 173	10 892	17 247	19 119	10 365	66 796
Subventions d'investissements	2 145	3 148	4 874	5 482	2 902	18 551

Budget principal de la ville – Le plan pluriannuel d'investissement

C'est notamment en mobilisant le soutien et l'aide financière des partenaires institutionnels que la collectivité peut améliorer sa capacité d'investissement.

Partenariat inédit avec le Conseil départemental

Depuis 2014, un partenariat étroit et solide s'est noué avec le Conseil départemental. La ville va ainsi recevoir un soutien financier conséquent, et notamment :

CDDA 2015-2020

Subventionnement : 65%
7,7 millions d'€

Fonds Exceptionnels

Subventionnement : 80%
4,5 millions d'€

Travaux de proximité

Subventionnement : 70%
600 000 €

Mobilisation de la réserve parlementaire

Par quatre reprises depuis 2014, des investissements ont été subventionnés dans le cadre de la réserve parlementaire :

- Rénovation de l'esplanade du Château de l'Empéri
24 000 € - *Sénateur Jean Claude Gaudin*
- Place du Général de Gaulle :
25 000 € - *Sénateur Bruno Gilles*
- Fleurissement de la ville :
24 000 € - *Sénatrice Samia Ghali*
- Billetterie du Théâtre :
15 263 € - *Sénatrice Sophie Joissains*

Aides nouvelles du Conseil régional

Alors qu'il apportait peu de financements sous l'ancienne mandature, le Conseil régional est désormais régulièrement sollicité :

- Acquisitions œuvres Crousillat :
15 000 €
- Cours de tennis centre ville :
200 000 €
- Restauration monument aux morts :
20 000 € (*demande en cours*)
- Médiathèque :
400 000 € (*demande en cours*)

4.

**Le budget 2017 :
des choix politiques forts**

Budget 2017 : des choix politiques forts

Les orientations pluriannuelles présentées dans le cadre de ce débat vont s'appliquer à l'exercice 2017, afin de poursuivre la maîtrise des finances de la commune. Le pilotage de la stratégie financière de la collectivité va se poursuivre selon des hypothèses d'évolution qui peuvent d'ores et déjà être indiquées.

Ce nouvel exercice va être marqué par la mise en œuvre de choix politiques importants, annoncés depuis 2014, et qui auront pour la première fois des incidences budgétaires qu'il faut présenter.

Concernant l'investissement, l'année 2017 est marquée par une augmentation du niveau de dépenses prévu compte-tenu du nombre de chantiers en cours ou sur le point d'être lancés.

Réorienter les dépenses de la collectivité, poursuivre la stabilisation de nos principaux indicateurs, renforcer l'investissement : des choix politiques forts vont marquer le budget 2017.

Budget 2017 – Deux modifications majeures dans la construction du budget

Le budget 2017 sera marqué par la mise en œuvre de deux choix politiques forts dont la traduction budgétaire va modifier les équilibres internes du budget communal.

La reprise en régie du service périscolaire

Depuis le 1er janvier 2017, la commune a repris la gestion du périscolaire autrefois organisé par l'association Salon Vacances Loisirs. Ceci entraîne plusieurs conséquences budgétaires.

Impact sur la masse salariale

La reprise en régie a conduit la commune à reprendre les contrats des agents affectés à cette mission par l'association, à savoir 42 agents. Cette reprise entraînera dès 2017 une augmentation d'environ 600 000€ de la masse salariale.

Impact sur les subventions

La commune versait à l'association SVL deux types de subventions. Celles-ci, représentant un montant proche de 200 000€, ne seront plus versées et diminueront donc le chapitre 65.

Impact sur les recettes

Compte-tenu de la reprise en régie, la commune percevra directement les participations des usagers ainsi que les recettes de la CAF, représentant près de 300 000 €.

La mutualisation des services avec le CCAS

Déjà engagée pour certains services, la mutualisation des services municipaux avec le CCAS concerne, depuis le 1er janvier 2017, les services des Ressources humaines, des Finances et de la commande publique.

Impact sur la masse salariale

La ville accueille dans ses effectifs 7 agents (mutation effective au 1er janvier ou au 1er avril). La mutualisation va augmenter la masse salariale de la ville (221 860€ estimés), mais diminuer la subvention versée au CCAS.

Débat d'orientations budgétaires – 18 janvier 2017

Budget 2017 : des choix politiques forts

Envoyé en préfecture le 20/01/2017
Reçu en préfecture le 20/01/2017
Affiché le 
ID : 013-211301031-20170118-2017_084-DE

Budget 2017 – Les hypothèses d'évolution des grands indicateurs

Conscient de la situation financière de la ville arrêtée au 31 décembre 2016, le budget 2017, qui sera proposé au vote de l'assemblée délibérante d'ici 2 mois, est construit selon des hypothèses d'évolution.

En k€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	hypothèse CA 2017
EXCEDENT BRUT COURANT	8 979	12 266	9 367	4 421	7 982	9 363	9 348	↘
EPARGNE NETTE	5 278	10 023	7 171	3 520	4 863	5 248	5 056	→
DETTE	12 870	14 423	11 982	23 134	22 742	20 139	18 859	→

Excédent brut courant :
une diminution maîtrisée

Une augmentation des charges de fonctionnement, corrélée à une stabilisation des recettes, va entraîner en 2017 une dégradation de l'excédent brut courant de la collectivité.

Épargne nette :
une stabilisation envisagée

Malgré la diminution de l'excédent brut courant, l'objectif sera le maintien de l'épargne nette. Une évolution liée à la diminution des remboursements d'emprunt, et souhaitée compte-tenu du niveau d'investissement.

Dettes :
un recours modéré

Le recours à l'emprunt sera nécessaire cette année compte-tenu de l'augmentation du niveau d'investissement. Il sera toutefois mesuré et conduira à une relative stabilisation de l'endettement.

Débat d'orientations budgétaires – 18 janvier 2017

Budget 2017 : des choix politiques forts

Envoyé en préfecture le 20/01/2017
Reçu en préfecture le 20/01/2017
Affiché le 
ID : 013-211301031-20170118-2017_084-DE

Budget 2017 – Les hypothèses d'évolution en fonctionnement

Conscient de la situation financière de la ville arrêtée au 31 décembre 2016, le budget 2017, qui sera proposé au vote de l'assemblée délibérante d'ici 2 mois, est construit selon des hypothèses d'évolution.

RECETTES <i>(part dans le CA 2016)</i>	2014	2015	2016	hypothèse CA 2017
Fiscalité (TH + TF) <i>(35,4%)</i>	26 401 587 €	24 858 486 €	25 126 000 €	➔ (effet base)
Subvention Métropole <i>(28,86%)</i>	17 800 000 €	21 648 000 €	20 483 435 €	➔
DGF <i>(15,14%)</i>	12 960 865 €	11 934 343 €	10 748 082 €	⬇
Produit des services <i>(6,32%)</i>	4 245 693 €	4 014 777 €	4 484 371 €	↗

Fiscalité : la stabilité des taux

Conformément à notre engagement de ne pas recourir au levier fiscal, les taux des taxes d'habitation et foncières, fixés depuis 2015, seront maintenus en 2017. L'évolution est limitée à l'évolution des bases.

Tarification : l'évolution selon l'inflation

Les tarifs seront augmentés selon l'inflation retenue dans le cadre de la loi de finances pour 2017. Toutefois, ces recettes seront augmentés suite à la reprise en régie du périscolaire, dont les tarifs ont été diminués (~10%).

État et Métropole : la diminution en ralentissement

Ces dotations représentent une part importante des recettes réelles de fonctionnement. Si celles de la métropole seront maintenues pour 2017, la DGF va continuer à diminuer à un rythme toutefois ralenti.

Débat d'orientations budgétaires – 18 janvier 2017

Budget 2017 : des choix politiques forts

Budget 2017 – Les hypothèses d'évolution en fonctionnement

Conscient de la situation financière de la ville arrêtée au 31 décembre 2016, le budget 2017, qui sera proposé au vote de l'assemblée délibérante d'ici 2 mois, est construit selon des hypothèses d'évolution.

DEPENSES (en k€)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	hypothèse CA 2017
011 – Charges à caractère général	11 173	11 232	12 413	13 908	11 852	12 121	11 990	↗
012 – Charges de personnel	32 248	32 874	35 374	37 510	38 133	38 077	38 308	↗
65 – Charges de gestion courante	8 804	10 413	10 994	12 082	11 157	11 048	10 363	↘

Charges à caractère général

Malgré un objectif de stabiliser ces dépenses, 2017 sera marqué par des dépenses nouvelles structurelles (liées à la création du FCTVA) ou liées à l'exercice. Toutefois, la hausse n'affectera pas l'ensemble des postes.

Charges de personnel

L'objectif de stabiliser la masse salariale en 2017 est maintenu hors impacts liés à la mutualisation avec le CCAS, à la reprise en régie du périscolaire et aux évolutions réglementaires (point d'indice, PPCR).

Charges de gestion courante

Les charges de gestion courante diminueront dans leur ensemble en 2017, compte-tenu principalement de la diminution spécifique de certaines subventions et de la subvention au CCAS.

Débat d'orientations budgétaires – 18 janvier 2017

Budget 2017 : des choix politiques forts

Envoyé en préfecture le 20/01/2017

Reçu en préfecture le 20/01/2017

Affiché le



ID : 013-211301031-20170118-2017_084-DE

Budget 2017 – Les investissements 2017

L'exercice 2017 sera marqué par la continuité, ou le lancement, de divers investissements.

	Montant total (TTC)	Subventions prévues (HT)	Montant des crédits de paiement 2017
Nouveaux locaux de la police municipale	3 260 000 €	1 595 200 € (80 % HT)	2 194 228 €
Guichet unique au Mas Dossetto	1 300 000 €	432 000 € (80 % HT)	949 909 €
Extension de l'école des Alliés	880 000 €	586 000 € (80 % HT)	624 309 €
Couverture de deux terrains de tennis	900 000 €	550 000 € (73 % HT)	669 647 €
Mise en valeur du patrimoine historique	950 000 €	575 000 € (72 % HT)	303 795 €
Réaménagement de la rue Kennedy	290 000 €	-	290 000 €